



Mairie de LARNAT
09310

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

en Session Ordinaire (Salle du Conseil)

Séance du samedi 26 octobre 2024

Le vingt-six octobre deux mille vingt-quatre à 19h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de M. le Maire : Monsieur Claude GOUZY.

<u>Nombre de Conseillers :</u> - En exercice : 6 - Présents : 5 - Votants : 5 - Procuration(s) : 0 - Absent(s) excusé(s) : 1 - Absent(s) : 0	<u>Présents :</u> Madame Céline BERGERON, Madame Colette CROS, Monsieur Claude GOUZY, Madame Nathalie GOUZY, Monsieur Michel MATHE. <u>Représenté(e) :</u> <u>Absents et excusés :</u> Monsieur Philippe GONDAL <u>Secrétaire de séance :</u> Madame Nathalie GOUZY.
---	---

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 20h30

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29.06.2024.

Délibérations :

- État d'assiette et destination des coupes de bois (ONF)
- Tarif de l'eau
- Travaux des gîtes (toitures et fenêtres)

Informations :

- PLUIh : Garantie Communale (Loi ZAN)
- Débroussaillage : route du col

Questions diverses

M. le Maire prend la présidence de la réunion du conseil, remercie les membres pour leur présence et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

• Désignation du Secrétaire de Séance

M. le Maire expose que conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance désigné est Madame Nathalie GOUZY

• Approbation du procès-verbal du Conseil précédent en date du

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la Séance du 29.06.2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée, qui l'**adopte** à l'unanimité.

Délibérations : DE_2024_017

ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS (ONF)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de LARNAT pour l'exercice 2025 selon le tableau ci-après :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée/Non réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
3a	IRR	100	2.5	Non réglée	Vente

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS

Néant

Votes exprimés : 5	Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------	----------	------------	----------------

Délibération : **adoptée**

Délibérations : DE_2024_018

TARIF DE L'EAU 2024

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de réévaluer chaque année le tarif de l'eau (en appliquant le mode de calcul intégrant la population DGF) et propose aux membres du Conseil de délibérer sur le montant de 2024.

Il n'y a pas eu de modification du montant en 2023 (forfait 65 m³ : 83 € - frais et taxes en vigueur : 26.40 €).

Cependant, il a fallu procéder ce mois-ci, au changement de la lampe UV pour un montant de 1000€. Ce changement de lampe étant à reprogrammer pour les années futures, il serait opportun d'intégrer une augmentation du prix du forfait cette année.

Propose une augmentation de 20 € sur le forfait de 65 m³ : 83 € + 20 € soit 103 €.

Le montant total serait donc de 103 € + 26.40 € (frais et taxes en vigueur) = 129.40 €

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS

Néant.

Votes exprimés : 4	Pour : 4	Contre : 0	Abstention : 1
--------------------	----------	------------	----------------

Délibération : **adoptée**

TRAVAUX SUR LES ANCIENS GITES

M. le Maire expose :

Vu l'ancienneté du bâtiment, des travaux de toiture et de menuiserie seront à prévoir prochainement.

Pour l'instant, une des fenêtres de l'ancien Gîte est cassée, la réparation s'avère impossible mais le changement urgent.

Pour le remplacement de 3 fenêtres, un devis de la SARL PAULY Thierry a été réalisé pour un montant de 2 655 € HT (3 762 € TTC).

Il est nécessaire de recevoir d'autres devis pour ces travaux, M. le Maire demande donc d'ajourner la délibération.

REMARQUES - OBSERVATIONS - INTERVENTIONS

Néant.

Votes exprimés :	Pour :	Contre :	Abstention :
------------------	--------	----------	--------------

Délibération : **ajournée**

● **Informations**

- PLUIh : Garantie Communale (Loi ZAN)
- Débroussaillage du bord de route sur la route du col : devis de 2 976 € TTC pour 4 km.

● **Questions diverses**

- Changement des néons de l'éclairage public.
- Sollicitation pour un jardin : pas de terrain disponible dans l'immédiat.
- Bien-vacant de la commune : 3 années que le logement est vacant.
- Réunion de Verdun lundi soir à 18h30 : association de vigiles bénévoles P.-O. et Aude (78 équipes). Souhait de faire une association sur la Haute Ariège avec comme buts : gestion des feux, inondations, toutes les catastrophes. Interventions à la demande des communes et des pompiers. Besoins de véhicules et matériels : coût important.
- Demande d'écobuage pour l'AFP (DDT nouvelle réglementation sur un document de 14 pages).

Secrétaire de séance,
Madame Nathalie GOUZY

Le Maire,
Monsieur Claude GOUZY